



**VILLE DU BOUSCAT**

**DES**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 15 Mars 2016**

**DOSSIER N° 19 :**

ASSOCIATION LABCDEFG – OCTROI  
SUBVENTION 2016

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 15 Mars 2016

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 28**

**Absent : 0**

**Excusés : 7**

**Présents** : Patrick BOBET, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECO, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Pierre CATARD, Pascal BROQUAIRE, Claire LAYAN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

**Excusés avec procuration** : Bernard JUNCA (à MME MONIER), Gwénaél LAMARQUE (à M. VINCENT), Philippe FARGEON (à M. VALMIER), Emilie MACERON-CAZENAVE (à MME LECLAIRE), Bernadette HIRSCH-WEIL (à MME COSSECO), Gloria QUETGLAS (à M. FETOUH), Nancy TRAORE (à M. MARC)

**Absent** :

**Secrétaire** : Didier BLADOU

## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2016

### **DOSSIER N° 19 :    ASSOCIATION LABCDEFG – OCTROI SUBVENTION 2016**

RAPPORTEUR : Bénédicte SALIN

La ville du BOUSCAT apporte son soutien à l'association LABCDEFG, reconnue Espace de Vie Sociale par la Caisse d'Allocations Familiales, pour les actions qu'elle mène depuis de nombreuses années, dans les champs de :

- l'animation et du cadre de vie,
- en matière de parentalité et de réussite éducative,
- en matière d'insertion sociale et professionnelle,
- dans les champs de la solidarité et de la citoyenneté.

Dans le cadre de la loi du 21 février 2014 relative à la programmation pour la ville et la cohésion sociale, le quartier Champ de Courses a été maintenu en géographie prioritaire, dans un cadre intercommunal par l'extension de son périmètre aux résidences des Cottages et Champ de Courses sur le territoire voisin de la ville d'Eysines.

La mission de l'association LABCDEFG dans ce nouveau contexte est référencée au contrat de ville métropolitain et à la convention territoriale intercommunale pour les années 2015 à 2020, contribuant au soutien d'initiatives individuelles et collectives des habitants du quartier en les rendant acteurs des ateliers et activités proposées sur l'Espace Municipal Hippodrome.

L'activité de l'association est parallèlement référencée au contrat enfance jeunesse (CEJ) signé entre la ville du Bouscat et la Caisse d'Allocations Familiales. Par ailleurs, l'association LABCDEFG a participé activement à la construction et à la mise en œuvre de la convention territoriale globale (CTG) signée entre ces mêmes partenaires pour les années 2015 à 2018.

Ainsi,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la convention d'objectifs du 5 février 2014 entre la ville du Bouscat et l'association LABCDEFG, d'une durée de trois ans, jusqu'au 31 décembre 2016,

**VU** les propositions d'actions 2016 et la demande de financement présentées par l'association LABCDEFG en novembre 2015,

Considérant que l'intérêt local le justifie,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :**

**35 voix POUR**

**Article 1 :** Octroie une subvention de fonctionnement à l'association LABCDEFG au titre de l'exercice 2016, de 46 520 € ; cette subvention intègre l'aide apportée par la CAF, dans le cadre du contrat enfance jeunesse (CEJ- avenant du 1<sup>er</sup> janvier 2013) pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs, pour un montant de 4 251,65 € et une anticipation de participation au titre de la convention territoriale globale (CTG) pour un montant de 5 000 € ; à noter que, par référence à la délibération prise en séance du 19 janvier 2016, la participation spécifique au financement du poste d'adulte relais est fixée à 5 700 € ;

**Article 2 :** Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget chapitre 65.

Fait et délibéré le 15 Mars 2016

LE MAIRE



Patrick BOBET